

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2022

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 3 juin 2022 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

**Etaient présents** : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine.

**Etaient absents excusés** : M. LAURENT Hervé, M. SARRASIN Didier, M. PETIT Aurélien M. BARRAS Jean-Marie.

**Secrétaire de séance** : Mme CASADO Pascale.

M. le Maire accueille les membres présents et désigne le secrétaire de séance.

### 1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 5 MAI 2022

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité. Arrivée de Mme COQUARD.

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

✚ Avenant n°1 au marché d'étude de faisabilité pour la redynamisation du centre bourg avec OXYRIA pour une mission complémentaire : relevé topographique pour l'ensemble du périmètre pour présentation d'un scénario soit 3600€ HT (ensemble du marché 18600€ HT).

Un questionnaire a été déposé aux commerçants pour recueillir leurs avis. Cinq d'entre eux ont répondu. Les deux écoles et l'EHPAD ont aussi été consultés.

### 3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire accompagné de Mme BOCHARD a reçu en entretien Mesdames AUGAY et TOURRES.

Pour information, Mme GUDET, actuellement en arrêt de travail pour accident de service depuis le 01/02/22, a demandé à bénéficier de ses droits à la retraite à partir du 01/10/2022. Par ailleurs, Mme GALLIEN est en congé maladie depuis le 07/01/2022.

Depuis le 01/02/22, Mme AUGAY assure seule la préparation des repas, les commandes et le nettoyage de la cuisine à partir de 8h15. Elle n'assure plus la surveillance de la garderie de 7h30 à 8h15. Elle est aidée par Mme TOURRES pour le service des repas et le nettoyage du réfectoire de 12h à 14h30.

Cette situation convient bien aux deux intéressées. M. le Maire propose donc de revoir le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions de poste. Le poste de cuisinier et agent périscolaire serait modifié pour un poste de cuisinier uniquement, pour un temps de travail de 8h15 à 14h30 sur 4 jours. Mme TOURRES pourrait continuer à bénéficier d'heures complémentaires selon les besoins.

M. le Maire précise qu'en cas de congé maladie, la mairie pourrait faire appel à un prestataire extérieur pour préparer les repas tel que Chessy Restauration.

Concernant le nettoyage de l'école élémentaire par la société Perras, le protocole de septembre 2021 a été maintenu avec un nettoyage des 4 classes quotidiennement (5 heures par jours). Le conseil municipal est favorable à diminuer cette prestation et revenir à une fréquence d'un jour sur deux pour chaque classe. La question de confier cette mission à du personnel communal n'est pas confirmée.

Enfin, les temps horaires des postes des agents périscolaires vont être recalculés en fonction des emplois du temps. Un troisième poste va être ouvert de façon permanente. Il est également maintenu un quatrième poste non permanent pour accroissement temporaire vu que les effectifs de l'école risquent de fortement diminuer en 2023-2024.

Le poste de cuisinier remplaçant tenu par Mme GUDET sera supprimé au 01/10/2022 compte tenu de son départ en retraite.

➤ Après discussion, le conseil municipal entérine le nouveau tableau des effectifs et la création d'un poste d'agent périscolaire permanent ainsi qu'un autre poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

#### **4. ACQUISITION DE TERRAIN NU POUR L'EMBELLISSMENT DU PASSAGE DU ROTON : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU 7 JUILLET 2017**

En séance du 7 juillet 2017, le conseil municipal était favorable au projet d'embellissement et d'aménagement du passage du Roton (en même temps que la place de l'Europe). L'aménagement passait sur certaines parcelles privées. Leurs propriétaires étaient favorables à céder ces morceaux de terrain à la Commune à l'euro symbolique. Depuis le projet est réalisé mais les acquisitions par la commune n'ont toujours pas été concrétisées sauf celle de la famille Jordery.

Aussi, il convient de modifier cette délibération pour prendre en compte les numéros des parcelles divisées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

Vu le Code civil,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 pour l'acquisition de terrain nu pour le projet d'aménagement du Roton,

Considérant les modifications à apporter à la délibération du 7 juillet 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition, à l'euro symbolique, selon le projet de division dressé par SCP Besson-Desmures :  
De 18 m<sup>2</sup> (parcelle E1113) et de 12 m<sup>2</sup> (parcelle E1114) appartenant à Consorts AUBERGER,  
De 29 m<sup>2</sup> (parcelle E973) à Consorts FOUILLAT,  
De 20 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée E1116) à Mme JORDERY Paule ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes définitifs de ces acquisitions devant notaire.
- PRECISE que les crédits correspondants au prix desdites acquisitions, majorées des frais d'acte prévisibles (géomètre et notaire) ont été inscrits au budget principal.

#### **5. PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ANCIEN LOCAL DE LA POSTE EN COMMERCE**

M. le Maire rappelle que lors de la précédente séance il a présenté le souhait de la bouchère de s'agrandir pour accroître son activité traiteur et de petite restauration. Il en ressort que deux scénarios sont possibles dans les locaux communaux : soit l'extension dans le local actuel augmenté de la bibliothèque, soit l'ancien local de la poste avec une extension de deux garages aménagés.

La locataire est favorable au projet dans l'ancienne poste tout en sachant que son loyer serait réévalué pour prendre en compte le coût des travaux.

Après divers échanges, pour maintenir une équité de traitement avec les autres commerçants, les conseillers sont favorables à réaménager les locaux de l'ancienne poste en plateforme commerciale nue. Ensuite le futur locataire investira lui-même les équipements nécessaires à son activité et en sera propriétaire.

- La commune va rechercher les financements possibles pour cette opération et lancer un marché de maîtrise d'œuvre. M. le Maire se charge de transmettre cette proposition à Mme MURAD.

#### **6. REFLEXION SUR UNE COMMISSION CONSULTATIVE POPULAIRE**

M. le Maire laisse la parole à Messieurs RAFIIE et GIROUDON lesquels proposent la création de commissions consultatives populaires pour répondre au projet de mandat de plus de participation citoyenne.

Pendant la discussion, de nombreuses idées et observations sont émises :

Une seule commission générale / plusieurs commissions thématiques (plus lourd à gérer)

Faire des réunions de quartiers

Récolter les idées des habitants dans une boîte à idées puis reprendre les idées dans des réunions publiques

Quelle que soit la démarche choisie, il faut que les habitants qui participent amènent des réflexions, des idées, des projets dans un but collectif pour la commune.

Le groupe rucher est un exemple d'initiative de groupe mixte municipalité et habitants. Le projet d'aire de fitness est né d'une idée d'un habitant pour l'ensemble des habitants.

- MM. GIROUDON et RAFIIE proposent de retravailler le projet de participation citoyenne avec l'apport de cet échange.

#### **7. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE**

Mme BATAILLY

Un nouveau forain sur le marché (vêtements femme).  
Traitement de poutres de l'église par l'entreprise Coffre Subtil.

Mme BORODINE

Plan relance Europe pour restaurer le patrimoine.

Mme CASADO

Difficulté à passer sur le pont en raison des bacs à fleurs.

M. CATHERIN

Groupes d'élèves au rucher avec diverses activités.  
Sensation d'insécurité liée à la vitesse à l'entrée du village rue du moulin.

Mme COQUARD

Recrutement d'une directrice supplémentaire pour AERES.

M. GIROUDON

Aménagement du sentier autour du rucher.

Mme BERTRAND

Livraison des résidences de loisirs reportée au 20 juin.  
Limite de la plateforme web open-pro vis-à-vis de la facturation, du suivi de la taxe de séjour.  
Reprise des travaux de la chapelle du cimetière.

Mme BOCHARD

Envoi aux familles du dossier d'inscription 2022-2023 des services périscolaires.  
Relance des familles qui ont des impayés de cantine.  
Autre journée de rencontre des CME de la COR.  
Matinée Nettoyons la nature le 24 septembre.  
Comité de pilotage et assemblée générale de la Mutuelle Bout d'Chou.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Elections législatives 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00

**Prochains conseils municipaux à 20h30 :**

Rencontre CME et conseil municipal le 1<sup>er</sup> juillet à 18h30  
Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 20h30

Fin de la réunion à 23h30.